



Mémoire présenté par la Coalition Citoyenne Santé & Environnement

À la Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec
dans le cadre des consultations du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mai 2003

Table des matières

Ce mémoire est établi en trois volets :

- I - L'humain et la production porcine par Catherine Gorreta**
Pages 2 à 17

- II - L'argent et la production porcine par Gilles Tardif**
Pages 18 à 37

- III - La santé et la production porcine par Carmen Labelle**
Pages 38 à 55

- Requête**
Pages 56 à 57

PRÉSENTATION

La Coalition Citoyenne a été formée fin Juin 2002 par 5 comités de citoyens du Centre du Québec, Chaudières-Appalaches et Montérégie suite au nouveau règlement agricole (REA du 12 Juin 2002). Ces comités ont été rejoints par plusieurs comités de citoyens à travers le Québec en lutte contre les porcheries industrielles afin de mettre en commun leurs expériences ; et c'est actuellement notre dossier prioritaire.

Cette association pan-canadienne a pour but également de préserver l'environnement (déforestation, protection de l'eau, OGM, etc.) et défendre les droits des citoyens sans discrimination aucune.

La mission principale de l'organisme est :

1. Promouvoir et améliorer la condition sociale, environnementale et économique de ses membres
2. Diffuser auprès du public en général de l'information relative à la vie sociale, environnementale et économique
3. Promouvoir les moyens d'acquérir et de faire circuler les renseignements essentiels à tous les membres
4. Créer une voix collective face aux démarches législatives de l'état et la faire valoir aux représentants élus
5. Agir devant les tribunaux le cas échéant

PRÉFACE

« Quand aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune, ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de l'injustice »

Extrait de la lettre d'Émile Zola au Président de la République Française le 13 Janvier 1898 dans l'affaire Dreyfus

J'ai choisi cet extrait datant de 1898 et Oh ! combien d'actualité, malheureusement plus de cent ans après !

INTRODUCTION

Il est d'autres techniques d'élevage que cette course insensée au productivisme par le moyen «d'usines à viandes», nuisibles à l'environnement, au consommateur et en définitive au producteur lui-même, dont elles aliènent l'autonomie au profit de leurs groupements et des producteurs d'aliments.

Elles exigent plus d'initiatives, plus de soins et dès lors, sans doute, plus de travail.

Elles doivent être encouragées et les **nuisances... dissuadées**, car compte-tenu de la puissance du lobby agroalimentaire productiviste, il serait vain d'espérer une évolution spontanée vers des méthodes raisonnables de production de qualité.

La société, en effet, est prête à aider l'agriculture pourvu que les agriculteurs fournissent ce dont veulent les gens : des aliments sains, produits dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Mais ce n'est pas seulement une activité économique elle se doit d'être sociale. Donner un sens aux subventions agricoles - pour les agriculteurs, les consommateurs et contribuables -

À l'heure actuelle, tout du moins pour les citoyens avertis, nous ne mangeons plus de porc «industriel» depuis 2 ans. Il en va de notre santé !

Que les producteurs indépendants se rassurent, ils peuvent compter sur notre appui, tant et aussi longtemps qu'ils banniront de l'alimentation animale les farines carnées, les antibiotiques et produiront du porc de manière artisanale sur fumier solide.

Il a été dit maintes fois que le consommateur veut le panier le moins cher... c'est faux : la tendance est à l'alimentation naturelle et les citoyens des villes et des campagnes encouragent les producteurs du terroir faisant bien souvent plusieurs kilomètres pour s'approvisionner en nourriture de qualité.

Petite mise au point :

I - L'HUMAIN ET LA PRODUCTION PORCINE

(Catherine Gorreta)

La Coalition Citoyenne a suffisamment suivi les séances thématiques et posé les questions soulevées par de nombreux citoyens lors de ces séances pour ne pas vouloir faire ici de la redondance.

Pourquoi ai-je choisi les rapports humains ? Car au travers de tous les témoignages depuis le début de cette invasion porcine et même lors des audiences publiques - n'en déplaise aux « industriels » les plus coriaces, ceux dont les yeux brillent uniquement devant les billets verts (non écologiques) - une chose est sûre et indéniable :

Le citoyen est considéré comme quantité négligeable

Par :

- Le Gouvernement - lois 184 et 23 - Orientations révisées de 2001 ⁽¹⁾
- Les magnats de l'industrie animale (intégrateurs, meuniers, UPA, Coopératives, constructeurs des fosses,...)
- Certains de leurs Élus locaux ou régionaux (bien souvent partie prenante car producteurs ou affiliés)
- Les supermarchés (n'affichant pas sur les aliments les « cochonneries ^(*) » ajoutées dans l'alimentation).

^(*) **cochonneries c'est aussi : malpropreté, chose mal faite et action déloyale (pour compléter la définition dans le mémoire de Covilac à Drummonville le 7 avril)**

(1) Extrait des développements récents en droit de l'environnement 2002 (Éditions Yvon Blais)

«... La lecture de la Loi démontre par ailleurs l'importance que le législateur donne aux activités agricoles d'élevages d'animaux. Elle laisse l'impression que les zones agricoles ne peuvent être aménagées qu'en tenant pour acquis qu'elles sont vouées à cette seule fin. Toute implantation potentielle d'usages autres qu'agricoles, même si elle porte sur une superficie protégée par droits acquis, ne semble pouvoir être

considérée et évaluée qu'en fonction de son seul impact actuel ou éventuel sur l'élevage des bovins ou des suidés. De là, l'attention considérable portée par le législateur, dans la Loi, et par le Gouvernement, dans les *Orientations révisées de 2001*, à la question des normes de distance qui doivent séparer les bâtiments et usages agricoles des usages autres qu'agricoles. De là également, les multiples dérogations et adoucissements qui sont accordées aux éleveurs à l'encontre des normes réglementaires.

C'est ainsi que la *Loi agricole de 2001* accentue davantage le déséquilibre entre les droits des producteurs et ceux du public, déséquilibre qui avait déjà été signalé à l'égard de la *Loi agricole de 1996*.

En matière d'odeurs provenant des activités d'élevage, les producteurs bénéficient d'immunités de poursuites au seul respect des normes réglementaires de distance séparatrice. L'exigence de ce respect de cette condition n'est que théorique.

D'abord, la Loi elle-même accorde de multiples exemptions au producteur et crée une présomption irréfragable ^(*) de conformité en sa faveur lorsqu'il s'en prévaut, même dans le cas où la loi lui permet d'aggraver la situation en accroissant l'intensité de ses activités.

Ensuite, la publication des *Orientations révisées de 2001*, six mois après l'entrée en vigueur de la Loi, a permis de constater que le Gouvernement en avait profité pour élargir encore la portée de l'immunité accordée aux producteurs agricoles en réduisant les distances séparatrices figurant aux paramètres qui contrôlent le contenu des règlements municipaux.

Cette dernière façon de procéder est déplorable. Elle permet à toutes les influences de s'exercer derrière les portes closes des officines gouvernementales à l'abri des regards du public. Elle permet d'augmenter l'amplitude des immunités accordées par la Loi et de réduire d'autant la protection que les normes de distance séparatrice doivent en théorie fournir au citoyen contre les impacts environnementaux négatifs générés par les activités d'élevage. C'est la portée même de la Loi qui a été ainsi modifiée par une décision du Conseil des Ministres qui n'a pas fait l'objet d'un décret et dont il n'est même pas possible d'obtenir copie....

(*) Que l'on ne peut récuser, contredire.

...Lorsqu'il s'agit de favoriser « *la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles* » en zone agricole, nous sommes d'avis que ce n'est pas en abaissant systématiquement les standards environnementaux destinés à protéger la qualité de vie des citoyens, en paralysant ou en contrôlant les pouvoirs des instances locales et régionales et en faisant disparaître le droit d'accès des citoyens aux tribunaux que seront maintenus la paix et la cohésion sociales dans les régions.

» Fin de l'extrait

L'amalgame, bien orchestré par les lobbies de cette industrie porcine, de dire et de répéter inlassablement que les citoyens sont contre l'agriculture – propos repris par l'ex^{1er} Ministre lui-même – ont un effet catastrophique sur l'ambiance dans les communautés rurales.

Je ne reprendrais pas le terme de *cohabitation harmonieuse* tant galvaudé et dénué de son sens premier !

Le président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec au Saguenay en novembre à la séance du BAPE dévolue à ce sujet s'est permis d'en fixer les règles... en oubliant les principes élémentaires de concertation et de savoir-vivre, deux simples définitions du dictionnaire s'appliquent dans le cas présent :

1. « *Lorsqu'un homme, un parti ou un groupe dispose de la totalité des pouvoirs, sans aucun contrôle populaire ou parlementaire et sans que l'opposition puisse disposer des moyens d'exercer une action politique légale. Cela s'appelle un régime totalitaire. Ce type de régime s'oppose à la démocratie libérale =*

Définition de la dictature

2. « *La loi fait de la cohabitation une obligation aux époux d'habiter ensemble ; le refus de cohabitation est considéré comme une injure grave et peut être un motif de divorce* »

Harmonieux : « dont les diverses parties satisfont par leur équilibre, leur accord, leur aisance réciproque. Accord heureux... » =

Définition de la cohabitation harmonieuse

Mais jamais nous n'avons pu, et ce dès le début du conflit, rencontrer ni la Fédération des producteurs de porcs, ni les représentants de l'UPA et le fossé s'est creusé de plus en plus.

Nous sommes exaspérés d'entendre la liste sans fin d'organismes invités à toutes décisions et **l'éternel absent... le citoyen !**

Reprenez quelques exemples des transcriptions du BAPE et vous constaterez, sans peine, la liste de sigles :

- Vision d'avenir : OAO (projet d'entente), MAPAQ, MENV, CRAAQ,...**et le citoyen ?** (BAPE 11 Novembre Soir à Québec)
- Comité multipartite : MAPAQ, MENV, SANTÉ, MEUNIERS, COOP, UQCN... **et le citoyen ?** (BAPE - Trans. 127 par.1120) mais par contre au paragraphe 545 « que les **citoyens** assument leur part de responsabilité » ???

Et pourtant voilà ci-dessous un cheminement type des citoyens, qui pensant être des acteurs ruraux, locaux et régionaux à part entière et au même titre qu'un producteur de porc assumaient leurs participations et leurs responsabilités :

- Dès l'annonce d'un projet, les citoyens se rendaient au Conseil Municipal et se trouvaient en face des « gros bras de l'UPA »...
- Chaque question de citoyen était ponctuée par de l'agression verbale et menaces à l'appui de ces « propriétaires terriens » nous invitant à quitter la campagne... que l'on était chez EUX et que nous n'avions qu'à repartir en ville...
- Plusieurs mises en demeure ont été adressées à certains citoyens pour s'être opposés publiquement à l'implantation d'une porcherie...
- Dans plusieurs municipalités, les séances du Conseil sont surveillés par la Police...

Quelques exemples de phrases «cordiales» adressées aux citoyens en séances municipales ou MRC par des dirigeants syndicaux en agriculture :

- On va te faire fermer ton commerce !
- On sait où tu habites !
- Tu as fini de travailler, on va te ruiner !
- On va faire comme les « Corses » !

Je ne vous ai cité que les propos corrects, vous évitant la retranscription des grossièretés....

Et pressions auprès des médias régionaux :

- Faites-les taire, ne leur donnez plus la parole !
(cela a fonctionné auprès de la radio locale)
Etc...

Sans oublier récemment à la pause de la Séance du BAPE du 7 avril à Drummonville où des propos grossiers m'ont été adressés par les membres (producteurs) de la Coopérative, venue pourtant ce soir-là, prôner la cohabitation harmonieuse dans leur mémoire...

« Faites ce que je dis mais pas ce que je fais ! »

Chaque comité de citoyens a subi les affres de cette production porcine dans leurs clochers respectifs :

- certains ont eu recours à des avocats et ont été déboutés en Cour
- certains sont rentrés chez eux avec la rancune au cœur
- certains ont abandonné leurs protestations car victimes de représailles (contrats perdus pour nombre d'artisans, fermetures de commerces demandées par l'UPA auprès de la CPTAQ)
- certains ne trouvent pas d'emplois car punis et considérés comme des fauteurs de trouble pour s'être opposés à l'implantation de porcheries au milieu d'habitations
- certains quittent leur maison car étouffés par l'odeur, la promiscuité, la colère dues au voisinage porcin en mettant leur propriété à vendre qui perd 40 % de sa valeur (si elle se vend !) et qui pourtant constituait leur fonds de pension
- certains ne disent rien, persuadés qu'il n'y a rien à faire, que l'argent achète et contrôle tout
- certains continuent à dénoncer et ont participé aux audiences publiques persuadés que le salut viendra de votre Commission

Alarmistes, direz-vous et pourtant ces exemples sont le vécu quotidien de plusieurs citoyennes et citoyens du Québec. Il n'est pas possible et il serait inhumain de négliger la gravité du conflit.

Il serait fastidieux de vous donner copie des centaines de lettres adressées à toutes les instances provinciales, nationales et internationales.

Ne serait-ce que pour un dossier local où les plaintes déposées pour conflits d'intérêts - avec justificatifs de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) à l'appui prouvant les affiliations de certains élus municipaux et MRC avec la production porcine - auprès du MAMM (Ministère des affaires municipales et de la métropole), lequel a tenu en haleine les citoyens pendant un an nous spécifiant à chaque relance que notre dossier était à l'étude aux instances juridiques pour enfin nous préciser qu'il était de notre ressort de poursuivre au nom de notre comité et à nos frais...!

Il était recevable au début et faisait partie des 25 dossiers en attente aux hautes affaires juridiques (sur les 300 et quelques de déposés) et puis est devenu finalement « pas si pire »...

La Coalition Citoyenne aurait voulu un vrai débat contradictoire et non des audiences publiques cloisonnées où chacun vient défendre ses intérêts à tour de rôle. En psychologie ou en médiation, l'on met face à face les parties et de la discussion jaillit la lumière.

Les « professionnels » du porc arborent un comportement compréhensif et doux devant la Commission ou les médias avec hypocrisie ne reflétant nullement leur attitude dans leurs communautés respectives citée plus haut.

Ils répètent inlassablement que nous n'avons rien compris, qu'ils vont nous expliquer et que le Québec a les normes les plus sévères au monde en matière d'environnement.

Toute modestie gardée, la Coalition Citoyenne a aussi ses experts : ingénieur en environnement, médecin, agriculteur, avocat, biologiste, hydrogéologue, retraité de la Financière agricole, consultant à la CPTAQ et citoyens diplômés de bons sens : aucun d'entre nous ne touche ou ne convoite l'argent ou les terres d'autrui...

Et les citoyens, après avoir pensé au début, bien naïvement, que justice et équité pouvaient leur être accordées n'ont plus eu d'illusions au fur et à mesure de leur apprentissage de lois, de leurs rencontres avec les instances décisionnelles, de la non écoute de la gravité de la situation. Étaient déjà en colère quant au mandat confié au BAPE et surtout sa fonctionnalité précisée ci-avant (manque de débat et impossibilité de revenir sur les monologues volontairement évasifs des ministères lors des audiences) Alors la colère gronde et nous n'avons plus envie d'avoir un ton soi-disant correct... d'où une conclusion rapide et éhontée de la partie adverse que nous sommes excessifs, extrémistes, voire anarchistes.

Vous trouverez, en annexe :

- Article de l'ancien Député du Saguenay intitulé «Ce pauvre cochon tant malmené par la loi écolo... » (Le Quotidien 13 Nov. 2002). Nous étions en pleine séance thématique du BAPE sur la cohabitation harmonieuse ce même jour !
- Ma réponse dans ce même quotidien le 30 Nov. 2002
- Article du Député de St-Hyacinthe intitulé « à la défense du lisier de porc » (Le Devoir 3 Déc. 2002)
- Bulletin d'information de la F.P.P.Q « L'Indice » Volume 14 n°7 Déc.2002
- Lettre du Syndicat de l'UPA Région Bécancour du 10 Juin 2002 intitulée « Solidarité entre agriculteurs » pour interdire aux montgolfières de se poser sur leurs terres.
- Lettre du Syndicat de l'UPA de la région de Sorel du 21 Octobre 2002 intitulée « Interdiction de passage sur les terres agricoles de la MRC du Bas-Richelieu » pour faire pression quant à la finalité du RCI qui avait fait l'objet d'une consultation publique de la part de la MRC.
- Lettre du Syndicat de l'UPA de Sorel du 20 Novembre 2002 intitulée « Développement quant à l'interdiction du droit de passage » voulant rétablir la cohabitation harmonieuse en faisant pression sur la MRC.
- Mise en demeure d'une ferme porcine à son voisin Maréchal-Ferrant installé depuis 1994. Son épouse est Infirmière, leurs 2 enfants de 5 et 8 ans sont asthmatiques...
Du fait de la présence du commerce, la loi exigeait une distance de 600 m (**avant les Orientations Gouvernementales de Déc. 2001**) distance qui empêchait la construction car se retrouvait dans le bois du voisin. A l'heure actuelle la porcherie est à 400m !

Et pour couronner le tout, l'ex-chef du Gouvernement en a rajouté à notre rencontre et y allé de ses citations en campagne électorale : belle attitude démocratique, en plein BAPE on n'attend pas les résultats, on en donne les aboutissants, ci-dessous quelques unes de ses citations : (la semaine auparavant il disait « *fini les autorisations permanentes de polluer* » ???!!!

- M.Landry promet de la compréhension pour les problèmes des agriculteurs

- *Nous allons maintenant de toutes nos forces vous aider à conjuguer agriculture, productivité et respect de l'environnement et de l'écologie*
- *.On va vous aider avec des moyens, avec de l'argent, avec de la recherche scientifique*
- *On va vous donner aussi du temps, on ne va pas vous bousculer*
- *.On ne va pas vous considérer comme des malfaiteurs si non pas réglé tous les problèmes d'environnement la première semaine (droit de produire /droit de polluer)*
- *.Les Québécois vivant en milieu rural doivent apprendre à vivre avec l'agriculture*
- *.Vous avez notre respect*
- *.Parce que le climat n'était pas convenable, appel à la tolérance*
- *.Le partage du territoire oblige à une certaine ouverture d'esprit (face aux agriculteurs) qui méritent le plus grand respect*
- *Le problème de coexistence de non-agriculteurs en milieu agricole, c'est le problème de ces personnes*
- *.Les Québécois en milieu rural doivent apprendre à composer avec l'agriculture*
- *.Les agriculteurs sont très coopératifs parce qu'ils ne veulent pas nuire au monde*
- *.Si le virage de la modernité a parfois entraîné des résultats nocifs pour l'environnement... les agriculteurs font partie des personnes les plus sensibles à la qualité de l'environnement*
- *.C'est vrai qu'il y a des interfaces rugueuses mais tu ne peux pas aimer le fromage et détester les vaches*
- *L'agriculture, il n'y a rien de plus écologique.*
- *.Nous voulons rester fidèles aux agriculteurs du Québec*
- *La bataille des régions est perdue si on perd l'agriculture*

Si le Chef dit que nous sommes les affreux, sales et méchants, alors le peuple doit acquiescer, vive la pensée unique !

Par contre, aucune réponse à notre requête, ni à la dernière lettre adressée le 3 Mars 2003 (copie en annexe)

QUESTIONS

- Pourquoi plus grosse colère des citoyens depuis 2 ou 3 ans ? Excès ?
- Les citoyens inquiets pour eux-mêmes et les générations futures se demandent s'il faut des morts pour freiner cette industrie ?
- Comment essaie t'on de réconcilier écologie et économie ?
(quand à l'audience sur la santé à Joliette le 4 Novembre – Trans. 10 un vétérinaire nous dit « *qu'il faut vivre avec les risques associés à l'élevage moderne* » ?
- Combien une porcherie éjecte de voisins hors de chez eux ?
- Pourquoi n'avons-nous pas le même langage ? Argent est t'il égal à santé et environnement ?
- Comment les producteurs de porcs acceptent la théorie de 3 km entre les porcheries pour protéger les animaux des « bactéries » volatiles et considèrent normal de s'établir à 307 m d'une maison d'habitation ?
- L'UPA est constamment présente aux décisions gouvernementales ...est-ce là le premier problème de crédibilité ?
- Le citoyen peut dénoncer les odeurs comme « contaminant » en Cour, mais immunité car le terme « contaminant » a été remplacé par « inconvénient » en agriculture. Est-ce une perception ou une réalité d'abus de non-respect des droits des citoyens ?
- À l'audience du BAPE 7 Avril à Drummonville – Trans. 117 paragraphe 2575, je cite « *Il faut éliminer les droits à l'appréciation ou à l'interprétation ou les minimiser le plus possible. Je pense que les perceptions, c'est ça qui cause le plus de problème dans les dossiers d'implantation* ». Comment ? en nous traitant de propagandistes ?
- Est-ce toujours une perception de notre part ou plutôt une compréhension ?

-:-:-:-:-

CONCLUSION

*« Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle.
On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres »*

Émile Zola - 13 Janvier 1898

Proverbe Québécois (je n'ai pas la date !)

« Donne à manger à un cochon... il chiera sur ton perron ! »

Catherine Gorreta
Présidente de la Coalition Citoyenne Santé & Environnement
Maman, Grand-Mère et **Citoyenne**.

II - L'ARGENT ET LA PRODUCTION PORCINE

(Gilles Tardif)

- Introduction page 19
- Les coûts de cochon page 22
- Principes généraux : programme stabilisation - programmes de soutien page 22
- Aide financière : subventions page 27
- Même dans les bonnes années, on verse des indemnités page 29
- Pratiques douteuses : matière à enquête page 31
- Le plus gros... page 32
- Usines en villes...Employées en régions page 33
- Moins d'emplois que l'on ne le prétend page 35
- Subventions cachées page 36

Introduction

Madame, Messieurs,

Pendant que le gros bon sens tente d'avoir raison de l'avidité de la surproduction alimentaire, et technique.

Nous bombardons des peuples affamés.

Quand comprendrez-vous que les surplus n'amènent que la déchéance ?

Il y a plus de vingt-cinq ans une expérience de dépollution à St Roch de l'Achigan a été entreprise pour tenter de résoudre le problème environnemental engendré par le lisier de la production porcine.

En juillet 1977 des milliers de poissons meurent sur les bords de la rivière l'Achigan, asphyxiés par la pollution des eaux.

Un groupe de citoyens alerte les médias pour ébruiter l'affaire et réclame une enquête.

Une enquête approfondie conclut que le purin de porc est responsable à 60% de la pollution de la rivière.

Le Comité pour la protection de la Rivière l'Achigan est mis sur pied par un groupe considérable de citoyens et prend connaissance des luttes menées, dans d'autres régions sur des problèmes similaires.

Le fond du problème c'est que les techniques utilisées depuis 1960 pour disposer des fumiers de porcs, ne peuvent plus répondre aux besoins actuels. Il faut trouver de nouvelles méthodes.

Avec l'appui de divers groupes et organismes régionaux (UPA, Fédération comités d'école, etc.) deux demandes sont acheminées au ministère de l'Industrie et du Commerce et au Service de Protection de l'Environnement.

Au printemps 1978 le Ministre Léger du Service de protection de l'Environnement annonce la mise sur pied d'une expérience de compostage par le procédé Fusch, (Machine de modèle ancien, récupérée au port de New York) accompagné d'un contrat de deux ans avec l'UQAM.

Automne 1978 : Ouverture officielle par les ministres Léger et Parizeau.

Après de nombreux problèmes d'installation et de fonctionnement le contrat prend fin en mars 1980 et l'expérience n'est pas entièrement complétée.

Tiré du journal : Champ Libre, mai 1980
Les comités populaires d'agro-alimentation du Québec.)

Je crois que vous n'avez pas encore compris, les citoyens vous disent depuis 25 ans au moins que ça suffit, qu'ils sont inquiets, affectés et que la chicane est pognée dans les campagnes et dans les villes, entre les citoyens, les agriculteurs, les industriels et l'UPA.

Ils vous le disent encore aujourd'hui : il serait raisonnable et responsable d'investir dans le bien-être des citoyens et l'environnement, plutôt que dans les surplus agroalimentaires dont les techniques sont reconnues dévastatrices.

Un virage important s'impose et dès maintenant !

Depuis 1988 nous avons investi \$268 M en gestion des fumiers et la situation n'a fait que s'aggraver, un désastre écologique et sociale sans précédent au Québec.

On nous a annoncé \$257 millions en Juin 2002 encore et encore...

Nous avons soutenu la production de 81 millions de porcs depuis 15 ans avec plus de \$7.7 milliards soit \$ 95.00 par porc pour que les producteurs indépendants, les coopératives et les intégrateurs obtiennent \$130.00 des abattoirs, qui en exportent à bon marché la grande majorité aux Américains, aux Asiatiques et autres Canadiens.

Les contribuables québécois ont versé aux pollueurs-porcins, en aide directe et annuelle depuis 15 ans, pour chaque porc produit \$ 36.00

5000 porcs	x 36.00	\$ 180.000
10.000 porcs	x 36.00	\$ 360.000
50.000 porcs	x 36.00	\$ 1.800.000
500.000 porcs	x 36.00	\$ 18.000.000 par année

et \$ 10.65 par porc en subventions annuelles et sporadiques de toutes sortes.

Il est faux de prétendre que les producteurs tirent 92.7 % de leurs revenus du marché (Mémoire F.P.P.Q).

En recevant \$ 130.00 du marché par porc + \$ 35.00 de stabilisation =
\$ 165.00 au total. Ce qui signifie que leurs revenus du marché est de 78.8 %.

Les frais d'administration, les dommages économiques de la pollution agricole et les subventions connues aux abattoirs représentent plus de \$ 48.35 par porc, ce qui nous amène au total de \$ 95.00 par porc.

Seuls les fabricants de béton et d'équipement à lisier ainsi que les industriels du porc y ont trouvé leur compte et ça continue.

Des milliers de fermes indépendantes ont disparu et les campagnes se vident.

Les forêts sont éliminées

Les citoyens (nes) ne veulent plus payer pour se faire empoisonner et exclure.

Avec nos humbles moyens intellectuel et financier, nous dressons ici un inventaire des dépenses gouvernementales que nous connaissons et auxquelles nous avons eu accès.

**** **L'agriculture durable ne se réalisera pas si elle est seulement l'affaire d'experts, le gros bon sens et la compétence acquise par l'expérience, auront toujours leurs places, cf. L'AGORA.**

Gilles Tardif

Con-tribuable désabusé

Jardinier et forestier,

Vice-président : Coalition citoyenne, santé et environnement.

Retraité : 25 ans au service de la Financière Agricole,

Producteur agricole : 15 ans d'expérience

Courtier d'assurances générales agréé : 5 ans d'expérience.

Les coûts de cochon

Depuis toujours au Québec nous avons soutenu dans les mauvaises années de récolte les agriculteurs. Dans ces années il s'agissait de faire déclarer une zone sinistrée par les instances gouvernementales afin de recevoir de l'aide financière pour traverser cette période difficile, souvent l'argent arrivait un ou deux ans après le sinistre.

Pour contrer ce fait nous avons mis sur pied un programme d'assurance récolte en 1968 afin d'indemniser plus adéquatement et rapidement les pertes aux agriculteurs participants aux programmes.

Pour contrer la fluctuation des prix du bœuf, du porc et des céréales, les programmes de stabilisation du revenu agricole ont été mis sur pied à partir de 1976 au niveau du bœuf, suite à crise majeure des prix en 1975, s'en est suivi, en 78 le programme porcelets, en 79 le mais-grain et en 81 celui du porc à l'engraissement.

Principes généraux : PROGRAMME STABILISATION

Compensation : intervention financière de La Financière agricole lorsque le prix de vente est inférieur au revenu stabilisé.

Revenu stabilisé : coût de production, plus 90% du salaire de l'ouvrier spécialisé. (70% porc engraissement) Prix de vente : moyenne des prix qui ont prévalu au Québec durant l'année.

Les programmes porcelets et porcs à l'engraissement, étaient réservés aux fermes indépendantes ou familiales, qui devaient être propriétaires des animaux ainsi stabilisés.

C'est à dire que toutes entreprises à forfait ou à contrat en étaient exclues. Les programmes étaient aussi limités avec des maximums, de 400 truies et de 5,000 porcs, les dépassements n'étaient pas stabilisés. On a vu apparaître toutes sortes de contrats de financement, d'entente de vente et d'achat de cochons, plusieurs élevages dans la même bâtisse et une panoplie de compagnies à numéro et autres, pour contourner les maximums limitatifs et la condition de propriété des porcs pour bénéficier de cette manne.

Les fonds d'assurances sont constitués de trois sources, pour chaque dollar investi par l'adhérent, le gouvernement du Québec, en l'occurrence La Financière agricole, en met deux et **assume complètement tous les frais d'administration**. Le Gouvernement du Canada intervient régulièrement et verse des montants directement aux fonds, qui servent à diminuer les cotisations des adhérents. Des rabais de cotisations sont aussi accordés à la relève agricole et assumés par l'état.

En versant les indemnités on retient les cotisations pour l'année suivante, ce qui se produit dans 80% des cas, puisque les adhérents s'engagent par contrat de cinq ans.

Fréquence des indemnités : Porcs à l'engraissement : 17 sur 22 ans
Porcelets : 21 sur 25 ans
Mais-Grain : 21 sur 24 ans

Si il n'y a pas d'indemnité pour l'année en cours on ne peut retenir la cotisation pour l'année suivante et l'adhérent doit payer directement la cotisation. Vu qu'il n'y a pas de sortie de fonds les cotisations sont à la baisse on n'a qu'à voir les années 2000, 2001, 2002, pour le porc, soit des taux respectivement de \$3.70, \$1,15, \$0.45.
(Annexe 3)

Comme un adhérent peut bénéficier de plusieurs programmes de soutien, l'indemnité de l'un vient payer la cotisation de l'autre et ainsi de suite.

Les programmes de stabilisation, mais-grain, céréales et soya, soutiennent aussi la production porcine, puisqu'ils sont produits en grande partie par les producteurs de porcs et servent à l'alimentation des troupeaux porcins stabilisés.

Les programmes d'assurances récoltes, pour le mais-grain, les céréales et le soya, lorsqu'il y a mauvaise année de récolte soutiennent aussi la production porcine. Certaines années de mauvaises récoltes il est plus avantageux, de ne pas récolter et de bénéficier des indemnités de stabilisations et d'assurances récoltes, même s'il y a ajustement des compensations.

Ainsi, pour une même année un adhérent peut bénéficier de plusieurs programmes d'aide financière et ce pour une même production.

Stabilisation céréales mais-grains, assurance récolte, stabilisation porcelet et stabilisation porc à l'engraissement, et autres subventions.

En éliminant les maximums en 1988 pour le porc et en 1992 pour le porcelet, par je ne sais trop quelle tractation, l'UPA des producteurs de porcs a permis aux intégrateurs industriels et aux coopératives dites agricoles avec la bienveillance du ministère de l'agriculture, de bénéficier de l'argent de l'agriculture.

Il s'en est suivi un développement effréné et sauvage de l'industrie (intégrateurs et coopératives) qui est passé de 4 millions à 7.2 millions en 2002 de porcs stabilisés par année dont plus de 50% pour l'exportation. Ce qui entraîna, l'élimination de quelques 1200 fermes porcines, (adhérents aux programmes de stabilisations) un désastre écologique et social.
Moratoire ou pas la production n'a cessé d'augmenter. (Annexe 3)

Nous remarquons : Une augmentation de 15,000 truies et 430,000 porcs en 2002 par rapport à 2001, la plus forte augmentation depuis dix ans (Annexe 3) **et les exportations en 2002 ont augmenté de 16 %** (Journal les Affaires du 10 Mai 2003) (Annexe 10)

Plusieurs autorisations d'augmentation de cheptel porcin (Annexe 15)

Sans compter les porcs illégaux (Annexe 13)

Les étendues en maïs-grain sont passées de 236,431 hectares en 1988 à 443,989 en 2002, soit 207,558 hectares de plus (Annexe 3)

Depuis 1991, 32,121 hectares de forêts et boisés (ou 320 km²) ont été rayés de la carte pour de nouvelles terres en surfaces d'épandage.
 (en Montérégie, Centre du Québec et Chaudière-Appalaches seulement. MAPAQ janvier 2002).

Que vous ayez 50 ou 50,000 truies, que vous produisiez 1,000 ou 1 million de porcs, peu importe votre situation financière ou vos coûts de production, que vous soyez simple agriculteur, une coopérative ou meunier, avec ou sans abattoir, marque de commerce ou marché extérieur, vous recevrez le même montant par porc ou par truie stabilisés soit \$18.21 et \$297.27 pour 2002 à titre d'exemple, \$250 millions au total. (Annexe 3)

Aujourd'hui la production et l'aide financière se partagent ainsi :

<u>Strates :</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Nombres de porcs</u>
1 à 3,000 porcs	817= 58%	1.342,728= 20%
3,001 à 10,000	501= 36%	2,434,113= 36%
10,000 à 50,000	80= 20%	1,365,437= 20%
50,000 et plus	11= 1%	1,605,565= 24%
100.000 et plus*	?????????	?????????????????

(*) On a refusé de nous transmettre le nombre d'entreprises de 100.000 et plus.

Ce qui signifie : 91 entreprises vont chercher 44% de l'aide financière versée par les contribuables. (Annexe 4)

L'administration de la Financière agricole a été confiée à six fonctionnaires et cinq membres de l'UPA dont son président qui est aussi président du Conseil d'administration de La Financière, ainsi que son directeur général et trois présidents de la fédération de l'UPA. - BAPE : 7 novembre (Annexe 11)

Comment peut-on être administrateurs et bénéficiaires de l'argent des contribuables, sans être en conflit d'intérêts ?

Avec les données statistiques de la Financière agricole, de Statistique Canada, du Ministère de l'agriculture et celui de l'environnement nous avons dressé un tableau de tous les montants connus dont nous disposons qui ont été versés par les contribuables à l'industrie et ce depuis 1988 donc sur 15 ans.

Ces données statistiques n'ont pas été faciles à obtenir car il y a eu directive de retenir l'information au ministère de l'agriculture, au début des audiences publiques sur l'industrie porcine.

(1) Activité principale. (Annexes 2 et 7)

Plusieurs de ces données sont incomplètes et inférieures à la réalité, car classées selon le type de production enregistrée ou la production principale.

Exemple : Une ferme laitière qui produit aussi 10,000 porcs par année, toute l'aide financière est inscrite dans la production laitière.

Depuis 1988 nous avons injecté \$268 millions en programmes d'aide à la gestion des fumiers et nous ne retraçons que \$60 millions pour le porc ce qui est invraisemblable. (Annexe 1)

Depuis 1992 nous avons remboursé des taxes foncières à 2000 entreprises porcines (Annexe 2) par année alors que le nombre varie **selon** :

- 2800 (Revue Agri-portrait Québec 2002)
- 2300 (Mme Richelle Fortin BAPE 6 Novembre 2002. Par. 290 Page 7)
- 2269 (Simon Marmen - Club-conseil BAPE du 29/10/02)
- 3000 (Communiqué de la F.P.P.Q. de Février 2003) - (Annexe 10)

Depuis 1988 nous avons subventionné 2139 structures d'entreposage de lisier (porc) alors qu'il y a plus de 4000 sites de production. (Annexe 1)

Programmes de soutien :

<u>De 1988 à 2002 inclus</u> Interventions/ sur 15 ans	<u>Pour 81 millions de porcs stabilisés</u>
Stabilisation porcs : 12 / 15 ans	\$ 1,187 millions
Stabilisation porcelets : 14 / 15 ans	\$ 649 millions
Stabilisation mais-grain : 13 / 15 ans	\$ 1,3 milliard X 53.9 % ⁽²⁾ \$ 689 millions
Stabilisation Avoine : 15 / 15 ans	\$ 291.3 millions X 7.9% \$ 23.0 millions
Stabilisation Blé : 15 / 15 ans	\$ 48.7 millions X 100% \$ 48.7 millions
Stabilisation Orge : 15 / 15 ans	\$ 471.4 millions X 35.8% \$ 168.8 millions
Stabilisation soya : 10 / 14 ans	\$ 105.1 millions X 87.5% \$ 92.0 millions
<i>(Annexe 3)</i>	
⁽²⁾ (En % le besoin alimentaire porcin par rapport aux quantités produites ou stabilisées, Annexe 5-3)	
Rabais cotisation Relève agricole Assurance stabilisation <i>(Annexe 7)</i>	\$ 2.3 millions
Assurance récolte : Indemnités ⁽²⁾ <i>(Annexe 8)</i>	\$ 53.2 millions
Total :	\$ <u>2.913 milliards</u>
Administration et salaire des fonctionnaires 30 % du total <i>(Annexe 6)</i>	\$ 874 millions
<u>Total programmes de soutien :</u>	<u>\$ 3.787 milliards</u>

Coût de l'aide directe et annuelle
(\$47 x porc) (\$252 millions x an)

Aide financière : Subventions

Financement agricole Québec (Annexe 7)	\$ 30 millions
Prime à L'établissement	\$ 7.6 millions
Financement Canada	\$?? millions
Remboursement taxes fonds de terres et bâtiments..	\$100 millions
(1) Activité principale (Annexe 2)	
Remboursement TPS et TVQ	\$ 370 millions
(1) Activité principale (Annexe 9)	
Frais vétérinaire : \$150 millions	\$ 10 millions
(1) Activité principale (Annexe 1)	
Subvention fosses : \$ 268 millions	\$ 56.8 millions
(1) Activité principale (Annexe 1)	
Programme prime vert 1997 à 2002	
Rampes basses	\$ 1.0 millions
Clubs conseils Fédéral et Provincial	\$ 1.5 millions
(1)Activité principale.(BAPE 29 oct.2002)	
Agrior : MAPAQ, Hydro-Québec, Financière Agricole, Mouvement desjardins. \$ 5.5 millions	
Traitement de lisier de porcs	\$ 1.1 millions
Vitrines de traitement de lisiers (Annexe 1)	\$ 0.3 million
<u>Plan d'accompagnement agroenvironnemental</u>	\$ 85.7 millions
\$ 257 millions sur 3ans : nous allouons le tiers pour le porc. (REA juin 2002)	
<u>Total :</u>	----- <u>\$ 663.7 millions</u>
Frais d'administration et salaire des fonctionnaires 30% des budgets. (Annexe 6)	\$ 199.0 millions
<u>Total subventions sur 15 ans</u> (81 millions de porcs) :	----- <u>\$ 862.7 millions</u>

Coût des subventions :
(\$10.65 x porc : \$57.5 millions x an)

Soutien à la Fédérée sur 10 ans \$925millions :	
50% pour le porc	\$ 450 millions
Abattoirs et usines de découpe. (Olymel) - (Annexe 10)	
Nous détenons 22.7% des parts dans Olymel	
Par l'entremise de Soquia ou SGF.	
Autres abattoirs et usines subventionnés :	\$??? millions
Dompage économique de la pollution agricole par année \$ 200 à \$ 500 millions .	
Selon Ministère Environnement. (BAPE 6 nov. 2002) (Annexe 14)	
Nous ne retenons que 50% pour le porc, sur 15 ans.	\$ 2,625 millions
CSST et santé publique	\$???? millions
Formation recherche et développement technologique	\$???? millions
Compte stabilisation revenus agricoles	
1583 entreprises porcines inscrites (production principale)	\$???? millions
Perte de valeur immobilière et coûts sociaux	\$???? millions
Coûts sociaux	\$???? millions
Carburant agricole détaxé, etc...	\$???? millions

<u>Total sur 15 ans</u> (81 millions de porcs) :	<u>\$ 3,075 millions</u>

Coûts divers : \$38.00 X porc \$205 millions X an)

GRAND TOTAL : sur 15 ans. Plus de **\$ 7,724.6 milliards**

81 millions de porcs subventionnés
Coût : \$ 95.00 x porc : \$ 515 millions x an

Alors que les producteurs ont obtenu du marché
\$130.00 par porc.

Même dans les bonnes années on verse des indemnités

Pour les années 2000 et 2001 où le prix du porc était supérieur au revenu stabilisé de : \$8.87 et de \$12.23, le programme porcelets a quand même versé des indemnités de \$ 23.4 millions et \$8 millions, celui du mais-grain \$104 millions et \$81.2 millions, total : \$ 216 millions. etc. (Annexe 3)

- 50% des producteurs sont naisseurs-finisseurs (dont les plus gros)
- 25% sont naisseurs,
- 25% sont finisseurs, tous sont aussi producteurs de mais-grains et céréales,
- 75% des porcs sont produits par les naisseurs-finisseurs.

Ainsi les naisseurs-finisseurs bénéficient d'indemnités pour des pertes de revenus sur la vente de porcelets qu'ils n'ont pas subies puisque les porcelets ne sont pas vendus mais transférés dans une autre bâtisse pour engraissement, ce qui est le cas des gros producteurs, intégrateurs et coopératives.

Le même abus se produit dans le cas des céréales et mais-grain qui ne sont pas vendus mais produits et consommés à la ferme par les porcs stabilisés.

Le coût de production du programme porcelets étant basé sur un taux de productivité de 18 porcelets par truie, le revenu stabilisé par porcelet pour 2000 et 2001 était de \$58.51 et \$ 59.39 et le prix du marché \$54.99 et \$58.18. (Annexes 3)

Selon les résultats de 2001 du Groupe AGREPP du réseau coop., la moyenne de porcelets produits par truie est de 22.11 avec des pointes jusqu'à 25.84 et ce sur 55,000 truies en analyse.

Selon une étude de la FPPQ a réalisée sur trois ans auprès de 20 entreprises indépendantes spécialisées en production porcine ayant en moyenne 198 truies et 3136 porcs produits, le taux de productivité par truie était de 15.83 porcelets par truie. Ce type de fermes représente 58% de toutes les fermes et 20% de la production, 1,342.728 porcs. (BAPE 6 nov.) (Annexe 12)

Le facteur diviseur est très important dans le coût de production, le revenu stabilisé par truie de \$ 1051.44 et de \$1066.68 pour les années 2000 et 2001, si le facteur de 22 porcelets s'appliquait il n'y aurait pas eu d'indemnité et si le facteur de 16 porcelets s'appliquait l'indemnité aurait été encore plus élevée.

Dans le premier des cas l'indemnité n'était pas nécessaire et dans le deuxième elle n'était pas suffisante, pour 2000 et 2001, ce qui explique en grande partie la précarité et la disparition des petites fermes porcines : 1,127 depuis 1988. (Annexe 3)

<u>Année</u>	<u>Revenu Stab.</u> <u>truie</u>	<u>Porcelets</u> <u>x truie</u>	<u>Revenu stab.</u> <u>porcelet</u>	<u>Prix du</u> <u>marché</u>	<u>Comp.</u> <u>porcelet</u>	<u>Comp.</u> <u>truie</u>
2000	1051.44	18	58.51	54.99	3.52	63.24
	1051.44	22	47.79	54.99	nil	nil
	1051.44	16	65.72	54.99	10.73	171.68

Les coopératives, et les intégrateurs sont avantagés par ces régimes, (avec des coûts de production plus bas), dont une dizaine, les plus gros, sont meuniers et possèdent leurs abattoirs, leurs usines de découpes, leurs marques de commerce et leurs marchés extérieurs en bénéficiant de l'argent de l'agriculture et celui de l'industrie.

Pratiques douteuses : matière à enquête

Dans les années 96 et 97 un nouveau coût de production avait été élaboré par les instances en place, l'UPA avait fait vérifier par une firme comptable ces coûts de production qui se sont avérés conformes selon cette firme.

Peu de temps après, une chute des prix du porc en 98, les producteurs non satisfaits des montants qu'on prévoyait verser, sous prétexte que le gouvernement avait effectué des coupures, ont bloqué l'autoroute.

Il s'en est suivi un autre ajustement des coûts de production pour permettre aux programmes de verser \$ 9.54 de plus par porc ce qui entraîna un déboursé supplémentaire de plus de \$ 50 millions.

Cette chute des prix que plusieurs ont qualifiés d'artificiels aux États-Unis comme ici puisque les prix étaient alignés sur celui de nos voisins du sud et qu'il y aurait eu collusion. Durant cette période les affaires étaient bonnes pour les exportateurs qui ont même ouvert de nouveaux marchés en faisant tourner leurs usines en temps supplémentaire et les fins de semaine. (Période des fêtes comprise)

Pour l'année 1998, les montants versés en stabilisation pour le porc et le porcelet se chiffrent à \$309 millions,.

L'année 1998 couvrait exceptionnellement trois trimestres, si on extrapole sur douze mois cela représente \$412 millions, et en plus le maïs-grain \$58.1 millions etc. L'année 98 où les indemnités ont été les plus fortes. (Annexe 3)

Selon les chiffres sommaires dont nous disposons, les coûts sur 15 ans, par les programmes de stabilisation et autres subventions pour 81 millions de porcs :
\$7.7 milliards, \$ 515 millions par année, \$ 95.00 X porc

Nous sommes très loin des recettes gouvernementales de \$ 120 millions par année selon l'étude de la Coopérative Fédérée. (BAPE 6 nov. 2002)

Petit déficit de \$ 395 millions par année, sur 15 ans : \$ 6 milliards (Annexe 12)

**Ce qui nous amène à une situation pire qu'en 1988, à un désastre
écologique et social sans pareil au Québec.**

Nous avons soutenu la production de 81 millions de porcs sur 15 ans et le coût sommaire est de \$ 7.7 milliards soit de : \$ 95.00 du porc, afin que les producteurs indépendants, les coopératives et les industriels en obtiennent \$ 130.10 en moyenne des abattoirs (Olymel 60% des abattages), dont la grande majorité pour le marché extérieur.

Est-ce vraiment rentable pour les contribuables ?

Et avons-nous les moyens de s'empoisonner davantage ?
Lisiers, Engrais chimique, Pesticides, OGM, Farines carnées, Antibiotiques, Climat social.

Le plus gros ...

Les coopératives agricoles du Québec, façonnées au départ par nos grands-parents agriculteurs qui voulaient dans le partage se donner des outils pour faciliter leurs tâches.

Le développement, l'arrivée de spécialistes et la concentration, en ville, au nom de salubrité et de l'économie dirigée, ont transformé graduellement les agriculteurs en employés.

Cent vingt cinq milles fermes de moins depuis 1950, et on compte par centaines, les fromageries, beurreries, abattoirs, transformateurs alimentaires, et encans de fermes, tous régionaux et locaux avalés par les coopératives et l'UPA.

La fédérée comme on l'appelle, produit et fait produire entre-autre avec ses quelques 18 coopératives 1,2 millions de porcs avec ses 55,000 truies.

De loin le plus gros producteur de porcs et de lisier, est par le fait même le plus gros pollueur agricole.

Cette production répand dans la nature autant de déjections qu'une population de 2.8 millions d'habitants.

Durant les dix dernières années le gouvernement du Québec a versé à la coopérative \$ 900 millions pour ses infrastructures, abattoirs et usines de transformations.

De plus les coopératives producteurs de porcs bénéficient des programmes de stabilisation et autres subventions agricoles au même titre que les agriculteurs indépendants, qui eux, font partie des 37,000 membres de la Fédérée.

Pour l'année 2001 La Coop. a déposé des résultats exceptionnels et a dégagé un excédent d'opérations de \$ 62.7 millions à partager entre les sociétaires, Pour les récompenser M. Arsenault a déposé un montant de \$ 200 millions et un programme de report d'impôt pour les coopératives et leurs membres.

De plus nous apprenons que l'on vient d'investir encore \$25 millions dans Olymel par le biais de SOQUIA ou SGF, ce qui fait passer nos parts à 22,7% et La Fédérée 77.3% dans Olymel.

La Fédérée : Le beurre et l'argent du beurre !

Usines en régions Employés en villes

Selon une étude que nous avons effectuée, auprès de deux municipalités, où l'on retrouve, respectivement un abattoir et une usine de découpe, nous constatons que les employés de ces usines demeurent dans les villes environnantes et même éloignées.

La première municipalité 1180 habitants avec 650 employés à l'usine de découpe de porcs, dont 30 vivent dans le village même, et les autres en ville, c'est ce qu'on nous a confirmé à l'usine, comme à la municipalité. Cette municipalité se plaignant même de ne pouvoir, à cause du zonage agricole, développer le secteur résidentiel, en plus, les quelques dernières constructions résidentielles n'étant aucunement reliées à l'usine de découpe.

Dans la deuxième municipalité de 1825 habitants avec 275 employés à l'abattoir de porcs et 106 employés dans une usine de machineries lourdes. Le même phénomène dans ces deux usines, à la municipalité on nous a répondu que 90% des employés venaient des villes environnantes, une personne nous a déclaré faire du co-voiturage avec 4 autres personnes en provenance d'une ville de 60,000 habitants. Dans ce village les deux dernières constructions résidentielles étaient pour des retraités de l'agriculture.

On retrouve ce même phénomène partout : Par exemple à Valcourt 2500 habitants avec 3000 employés chez Bombardier dont 75 % vivent dans les villes environnantes et mêmes éloignées, Sherbrooke, Granby, Cowansville, Drummonville, Victoriaville, Montréal et quelques uns finalement louent des chambres à Valcourt la semaine et retournent chez-eux la fin de semaine, aussi loin que le Lac St-Jean.

Dans une petite municipalité de 345 habitants l'employeur principal : une porcherie de 2500 truies avec 4 employés, dont un habite la maison du complexe et les trois autres vivent en ville, et l'école vient d'être vendue!

Moins d'emplois que l'on ne prétend

Selon une étude de la Fédération des producteurs de porcs, présentée au BAPE (6 Nov. 2002) sur le développement durable de la production porcine, une ferme familiale, indépendante et spécialisée en production porcine ayant comme élevage : 198 truies et 3136 porcs produits, génère 1.3 emplois. « Il y a eu en 2001, 6.7 millions de cochons stabilisés. » Si toutes les fermes étaient de cette dimension il y aurait 2152 fermes et 2800 emplois.

Le nombre de 2800 emplois à la ferme est très loin du 4459 que nous propose M. Hébert de la Coopérative Fédérée, ce chiffre ressemble plus au nombre de producteurs enregistrés comme payeurs de cotisation à l'UPA, puisque que la majeure partie des entreprises porcines sont des sociétés ou des copropriétés, et que l'on doit payer deux cotisations par société, « selon la FPPQ »

Selon le MAPAQ en 2001 il y avait 2050 entreprises dont le revenu principal provenait du porc.

Les clubs-conseils en agroenvironnement : 5487 entreprises agricoles en sont membres dont 549 porcines, soit 10%, donc 20 conseillers des 200 au total, pour le secteur porcin, selon les données Simon Marmen. (Emplois à la charge de l'état au 2/3)

Selon M. Hébert de la Fédérée, les fermes porcines généreraient 14 027 emplois, si on retranche les 20 emplois des clubs conseil, les 14 000 emplois restant ressemblent étrangement au nombre d'emplois de toute la Coop Fédérée. À ce que l'on sait les travailleurs dans les comptoirs Coop, ne fabriquent et ne transportent pas de la moulée que pour les porcs, « qui représente 23.8% des ventes de production animale » les secteurs laitier, bovin de boucherie et autres élevages sont aussi, si non plus importants, nous diviserons quand même par deux ce nombre d'emplois proposé : il en reste, 7000 emplois.

Et lorsque le comptoir se situe en pleine ville de St-Hiacyinthe et que les bureaux de la Fédérée sont à Montréal, ça ne fait pas beaucoup d'emplois dans les régions. Finalement nous ajouterons les quelques 7576 emplois provenant des abattoirs, ces abattoirs sont pour la plupart en région mais 90% des employés vivent dans les villes environnantes.

Selon la Financière les fermes porcines se partagent ainsi :

1 à 3.000 porcs	817 entreprises	1.3 million de porcs	20 %
3.000 à 10.000 porcs	500 entreprises	2.4 million de porcs	36 %
10.000 à 50.000 porcs	80 entreprises	1.4 million de porcs	20 %
50.000 et plus	11 entreprises	1.6 million de porcs	24 %

Cependant dans une publicité la Fédération des producteurs de porcs, on nous indique que :

« 90% des fermes porcines du Québec comptent 2,500 porcs et moins ».

On sait très bien qu'avec la mécanisation, la technologie, l'économie d'échelle et la concentration on élimine beaucoup d'emplois.

Statistique Canada nous apprenait que nous avons perdu de 1996 à 2000, 16,600 emplois agricoles, dus à la disparition de fermes, la mécanisation et les technologies des élevages.

Selon la Financière Agricole il y a 1127 adhérents producteurs de porcs en moins depuis 1988.

Au MAPAQ on déplore 283 fermes porcines de moins pour la période de 1997 à 2000.

Nous concluons que l'industrie porcine génère environ 17 500 emplois, nous sommes encore très très loin des 28 716 emplois proposés.

Ces emplois nous coûtent depuis quinze ans, plus de \$500 millions par année.

Subventions cachées

M. Hébert prétend que les abattoirs ne sont pas subventionnés, (BAPE 6 nov. 2002) alors que nous avons versé \$ 900 millions depuis 10 ans à la Coopérative fédérée, «Olymel, 9 usines d'abattage et de découpe, 8 usines de sur transformation etc.»

En 2002 seulement, après une année exceptionnelle qui a dégagé \$62.7 millions d'excédents d'opération, à partager entre les membres, M. Arsenault (MAPAQ) a mis sur la table \$ 200 millions et un programme de report d'impôts pour les coopératives et leurs membres.

De plus nous apprenons que la SGF par le biais de la SOQUI A porte sa participation dans Olymel de 17 à 22.57% en y injectant une somme additionnelle de 25 millions. La Coopérative Fédérée détient 77.43% dans Olymel.

III - LA SANTÉ ET LA PRODUCTION PORCINE

(Carmen Labelle)

- Le développement durable - Mandat du BAPE page 39
- Santé, environnement et production porcine page 43
- Le retard du Canada et du Québec en matière de gestion agricole et industrielle page 50
- Ça n'arrive qu'aux autres page 52
- La technologie, panacée universelle ou bombe à retardement ? page 54
- Quand allons-nous arrêter de jouer aux apprentis sorciers ? page 55

Le développement durable

Mandat du Bape

«La commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux ».

Or, pour comprendre et évaluer l'impact de cette production il faudra beaucoup plus qu'une simple analyse de chacun de ces aspects, il sera indispensable, au-delà de l'analyse qui est poussée à outrance par notre civilisation cartésienne, de faire appel à l'esprit de synthèse, sans lequel un comportement ou un événement ne peut correctement s'appréhender.

Le développement durable

Le terme développement tel qu'il est généralement utilisé en économie, fait appel à une croissance illimitée comme si il n'y avait pas de limites aux ressources ou à la capacité du sol, de l'air, de l'eau à absorber les rejets produit par les activités développées.

L'ONU a pourtant défini qu'une pratique agricole dans un perspective de développement durable doit : « préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ».¹

De plus, l'article 24 de la loi sur l'environnement indique clairement de s'assurer qu'un projet, même s'il est conforme aux normes, n'est pas « susceptible de porter atteinte à la vie, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer du dommage et de porter autrement préjudice à la qualité du sol, de l'eau, à la végétation, à la faune et aux biens ».²

Nous tenons à souligner que dans la notion de développement durable, telle qu'elle a été établie, **l'épithète « durable » s'applique à l'environnement** (physique et social) sur lequel une industrie a un impact et NON À L'INDUSTRIE.

¹ ONU

² Loi sur la qualité de l'environnement, art. 24.

CE N'EST PAS L'INDUSTRIE QUI DOIT ÊTRE DURABLE MAIS LE MILIEU SUR LEQUEL L'INDUSTRIE A UN IMPACT !!!

L'agriculture dans ce cadre de développement durable ne serait-elle pas celle qui nourrit sa population et qui, à moins d'une catastrophique diminution de la population, pourra toujours écouler ses produits puisque toute population a besoin pour survivre de manger. Mais comme on ne peut pas dépasser ce que la population peut manger, le système s'équilibre lui-même. Une agriculture locale qui ne dépendrait pas des fluctuations du marché puisqu'elle ne serait pas sur le marché international. On pourrait citer le cas du Brésil qui ne nourrit pas sa population et pourtant qui exporte abondamment la production industrielle agricole contrôlée par seulement 1% de sa population.

« La terre pourrait fournir de quoi répondre aux besoins de l'humanité; elle commence cependant à montrer des signes qu'elle n'a pas la capacité de satisfaire ses caprices, lesquels sont savamment entretenus et multipliés par ceux qui tirent profit du commerce qu'ils en font. »

Dans la perspective de développement durable, la notion selon laquelle la protection de l'environnement et la croissance économique sont des objectifs complémentaires, plutôt que des visées distinctes, est au cœur même de la perspective de la Table ronde nationale sur l'économie et l'environnement (**TRNEE**). Au Québec, pour les Conseils régionaux de l'environnement, « mettre en pratique le développement durable, c'est **considérer la société, l'économie, et l'environnement, comme des éléments d'un même système où ils s'appuient mutuellement et sont automatiquement pris en compte avant toute décision.** »³

Pour prendre en compte ces considérations, Armory Lovins, selon Paul Martin, affirme que **la notion de capital** doit tout simplement être élargie⁴.

« ...Personne ne dirigerait une entreprise sans tenir compte des décaissements. **Pourtant les coûts en capital « naturel », pour lequel on ne connaît aucun substitut peu importe le coût et qui est essentiel à la survie des humains, nous échappent trop souvent** ».⁵

³ Mémoire du RNCREQ présenté à la *Commission sur le développement durable de la production porcine*, MEMO-42/Pdf.

⁴ Allocution de Paul Martin, ministre des Finances à l'occasion d'un petit déjeuner organisé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Ottawa, le 25 mai 2001.

⁵ Idem, allocution de Paul Martin,.

Le capital naturel, le bien-être social et humain sont des capitaux au même titre que le capital économique. Notre bilan financier n'est pas seulement notre compte en banque, notre argent, mais c'est aussi notre avoir, notre maison, nos terres agricoles, etc. De plus, il y a répercussion directe d'un capital sur les autres : par exemple s'il n'y a plus d'arbre à couper suite à une mauvaise gestion, une gestion à court terme, une surexploitation, le capital économique sera affecté à travers la baisse de l'industrie forestière. Le Produit intérieur brut PIB diminuera. **Et la plupart du temps, l'épuisement de nos écosystèmes ne devient apparent que lorsque ceux-ci commencent à se désintégrer, tels les bassins versants qui ont fait l'objet d'un moratoire sur la production porcine.**

Donc l'eau potable de surface ou souterraine, les forêts, l'air, la vie sauvage, les terres humides, les terres agricoles, la diversité et la santé de nos populations (flore faune et humanité) etc., représentent un capital aussi primordial que le capital économique et doit être partie intégrante de tout cadre de développement durable.

Dans le cadre de cette **APPROCHE PAR CAPITAL** du développement durable, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a développé des outils qui sont en quelque sorte des « thermomètres » et qui peuvent être utilisés pour évaluer l'état de nos ressources, de notre capital environnement beaucoup plus sûrement qu'en l'évaluant en termes de risques, de probabilités. **Les indicateurs de développement durable (IDD)** servent à déterminer si un événement donné aura un effet négatif sur le capital dont il est l'indicateur (en terme d'ajouter ou de soustraire à ce capital.)

Ces indicateurs nous permettent de faire le bilan de santé de nos écosystèmes, nous disent si nous utilisons adéquatement nos ressources et nous avertissent si notre utilisation de ces ressources dépasse la capacité de notre environnement à les renouveler.

Ils peuvent nous permettre de mesurer les liens entre nos activités (indices de pollution et de rejets) et la préservation de nos écosystèmes (qualité de l'air et de l'eau, biodiversité, fertilité du sol, etc.). De plus ils nous indiquent l'impact que notre utilisation des ressources aura sur l'activité économique future et sur la prospérité de nos enfants et petits enfants. Finalement, ces indicateurs nous permettent de mesurer l'évolution des principaux facteurs environnementaux, les changements au fil des ans.

En plus des deux paradigmes que sont **l'approche par capital** et les **indicateurs de développement durable**, un troisième paradigme, le ***Priority Setting Index***, est de plus en plus utilisé par nos instances gouvernementales pour établir **la priorité de leurs interventions**, pour savoir quel problème ils doivent traiter prioritairement.

Le comité de citoyens de Lacolle, sous l'égide du Professeur Perry Anderson, expert en toxicologie de l'environnement, professeur retraité de l'Université Concordia, a proposé et élaboré dans son mémoire présenté à la *Commission sur le développement durable de la production porcine* une méthodologie d'évaluation de l'impact des porcheries industrielles basée sur ces trois paradigmes.

- **Nous enjoignons la Commission d'utiliser comme outils d'évaluation dans l'exécution de son mandat ces paradigmes reconnus et utilisés en sciences environnementales et développés à la demande des instances gouvernementales pour favoriser la prise de décisions éclairées en matière d'environnement.**
- **Nous demandons à la Commission de recommander qu'une vaste étude d'impact de l'industrie porcine soit entreprise dans toutes les régions du Québec, une étude qui utilise ces paradigmes, qui nous apparaissent comme les plus aptes à nous « DONNER L'HEURE JUSTE » en ce qui a trait à la production porcine dans une perspective de développement durable.**

Santé, environnement et production porcine

« Il lui faut encore supporter la pollution, qui laissera aux générations futures, si elles en réchappent, l'image d'une humanité plus criminelle envers la nature en quelques décennies du XXe siècle que durant toute son histoire⁶ »

Comment est-il possible , en ce siècle , qui voit l'apogée de la dictature de l'homme sur ce qui l'entoure et où la science est reine, que celui-ci soit de plus en plus victime d'asthme ou de cancer, de maladies auto-immunes, ou qu'il soit emporté par des bactéries résistantes à tout antibiotique ou des virus si « **virulents** »?

« La science est pourtant pavée de bonnes intentions; mais qui se souvient que Claude Bernard, lui-même, qu'on loue ou que l'on blâme d'avoir été à l'origine des spécialisations, a écrit : « La loi fondamentale de la vie est l'échange continu entre le corps vivant et le milieu cosmique qui l'entoure,[...] il faut le concours des deux.⁷ »

La question de la santé est fondamentale; les enjeux sont majeurs et la population est sérieusement préoccupée par les nombreux impacts visibles de la pollution d'origine agricole sur leur environnement dont ils dépendent pour vivre.

Le mandat donné par le gouvernement à la Commission consistant à trouver un moyen socialement acceptable de continuer la production porcine, il n'était pas surprenant de constater que les ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture cherchent à brosser le plus beau tableau possible de la situation actuelle de la production porcine!

Omissions, demi-vérités, interprétations biaisées, tous les procédés ont été utilisés! En tant que professionnelle de la santé, je m'interroge fortement sur la notion de responsabilité professionnelle que le code de déontologie d'un ordre professionnel exige de ses membres !

⁶ Souchard Ph E. *Les voies royales de la guérison*. Maloine S.A. Éditeur Paris 1980 p.9

⁷ Bernard, Claude. *La science expérimentale, «Le curare»* in Souchard Ph E. *Les voies royales de la guérison*. Maloine S.A. Éditeur Paris 1980

Comment a-t-on pu nous répondre qu'on ne pouvait attribuer à la production porcine des effets néfastes sur la santé quand la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches a donné **l'ALERTE À DEUX REPRISES**, en 2000 et en 2001, un rapport d'experts ayant conclu que la pollution résultant de la production porcine dans la région de Chaudière-Appalaches en fait, de loin, la région la plus affectée du Québec sur le plan des dommages environnementaux et des risques pour la santé publique?

De plus le ministère de la Santé et des Services Sociaux, dans une étude publiée en 2000, concluait que « **les activités de production animales constituent une source démontrée de contaminants de l'environnement** » et affirmait que « le risque pour la santé publique est bien présent et pourrait même être en augmentation . De plus, le développement actuel de l'industrie agricole engendre des impacts sociaux et des nuisances qui affectent le bien-être de la population et « pourrait s'accroître si la croissance de l'industrie n'est pas contrôlée »⁸ Depuis le dépôt de ce rapport en 2000, la production porcine a connu un développement sans précédent!

Les effets néfastes de la production porcine sont documentés et connus depuis longtemps. **On a cherché à minimiser ces effets et à discréditer les préoccupations des citoyens en les réduisant à de simples nuisances d'odeurs indisposant des « nez capricieux »**

Or l'olfaction est le premier sens à se développer chez les nouveaux-nés. **Il est lié à la plus ancienne partie du cerveau, impliquée dans les mécanismes de SURVIE.** La biologie nous indique que l'olfaction est le sens qui nous permet de repérer les aliments avariés et qui pourraient nous empoisonner, de sentir l'odeur de la fumée qui indique qu'il y a un feu ou encore l'odeur de gaz, etc. Et la réaction instinctive de survie est de chercher à s'éloigner au plus vite de ce danger.

Cela met en branle les mécanismes très puissants de survie et provoque des changements physiologiques importants dans tout l'organisme. On appelle ce mécanisme «le fight or flight response» . Or le docteur Hans Selye a très bien décrit les effets physiologiques dévastateurs d'un stress de cette nature sur une longue période.⁹ Le professeur Henri Laborit a aussi étudié en profondeur ces phénomènes. La plupart des odeurs sont perceptibles à de très faibles concentrations pour justement qu'on réagisse avant de subir des dommages.

⁸ MSSS, *Les risques à la santé associés aux activités de production animale*, Juin 2000, p. 22 et 23

⁹ Selye, Hans, *Stress sans détresse*, Paris, Éditions du Seuil, 1976

Cette réaction instinctive a pu être observée même chez les poissons. L'aversion à l'odeur du lisier de porc, versus le lisier de bovins apparaît la seule explication possible au fait que l'éperlan a déserté la rivière Boyer¹⁰

LES ODEURS DES PORCHERIES NOUS AVERTISSENT DES CONTAMINANTS ATMOSPHÉRIQUES CONTENUS DANS L'AIR. Des aérosols d'ammonium par exemple, qui pénètrent très profondément dans les poumons, ou le sulfure d'hydrogène, pour ne mentionner que ceux-ci. De l'avis même du MSSS «*Les particules émises à l'extérieur des bâtiments peuvent transporter des micro-organismes pathogènes de même que des constituants biologiquement actifs tels que des toxines et des allergènes.*» Certaines bactéries demeurent viables sur plusieurs kilomètres bien que leur concentration diminue avec l'éloignement de leur point d'origine (MSSS 2000, p. 5)

Il existe sur ce sujet plusieurs études scientifiquement très solides. Des experts de nos comités de citoyens¹¹ et de la Coalition Citoyenne ont analysé plusieurs études et ont retenu celle de l'université de l'Iowa¹² " *Iowa Concentrated Animal Feeding Operations Air Quality Study*" qui a fait l'objet du mémoire du comité C.O.E.U.R devant la *Commission pour le développement durable de la production porcine*

Le professeur Perry Anderson est d'avis que « Les auteurs de cette recherche ont souligné de nombreuses études sérieuses dans lesquelles les taux mesurés de contaminants aériens sur et autour des sites d'élevages intensifs (de «CAFO») étaient à la limite ou supérieurs à la limite du taux qui causent des dommages chez les animaux en laboratoire. (« SURROGATE animals »). Ces expériences en laboratoire, avec des animaux substitués, ont été utilisées abondamment dans les recherches pour faire avancer la médecine, la pharmacologie et beaucoup d'autres champs de connaissance.

De plus les symptômes rapportés dans ces études « surrogate », sont similaires aux symptômes rapportés chez les humains qui travaillent ou vivent à proximité de ces élevages intensifs.

¹⁰ Société de la faune et des parcs. Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. décembre 2002

¹¹ Entre autres le professeur Perry Anderson, expert en toxicologie de l'environnement, Concordia University, Montréal.

¹² Environmental Health Sciences Research Center, *Iowa Concentrated Animal Feeding Operations Air Quality Study*, The University of Iowa, Final Report, February 2002.

En conséquence, cette étude indique clairement qu'il y a une évidence épidémiologique que ces industries d'élevages intensifs ont des effets néfastes sur la santé des populations voisines, dont celles de l'Iowa. »¹³

A-t-on été frappé soudain d'amnésie devant la Commission?
Mais les citoyens, qui depuis longtemps cherchent et s'informent, ont fait éclater la véritable situation au grand jour!

OÙ EST PASSÉ LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION AU QUÉBEC?

Pourtant,,, « Lors de la première Conférence nationale sur la prévention qui s'est ouverte lundi, le ministre Bertrand a rappelé qu'un dollar investi en prévention peut permettre d'économiser jusqu'à sept dollars en soins curatifs. « Sans prévention, c'est l'intégrité même du réseau de la santé qui sera remise en cause », a mentionné le ministre.¹⁴

« Il faut transformer la médecine » a affirmé dans la Presse du 29 avril 2003 le Docteur Luc Montagnier qui plaide en faveur de la prévention.

¹³ Entrevue avec le professeur Perry Anderson, écotoxicologue de l'environnement. professeur retraité de l'université Concordia. février 2003.

¹⁴ Québec prend le virage de la prévention, La Presse édition du 11 novembre 2002

On l'applique pourtant pour certains produits et traitements (ex. le kava qu'on vient de retirer du marché) **parce que l'on a pas la preuve qu'ils sont inoffensifs!**

Or on n'applique pas ce principe à la production porcine qui, loin d'avoir démontré son innocuité, est, de l'avis même du MSSS, **source démontrée de contaminants de l'environnement** comme mentionné ci-haut!

De nombreuses mises en garde sont émises à travers le monde au sujet des effets sur la santé des élevages intensifs et des pratiques impliquées dans ces élevages. On s'inquiète au sujet des modulateurs endocriniens¹⁵, au sujet des risques microbiologiques infectieux et des trente maladies « émergentes » recensées par l'OMS depuis vingt ans¹⁶.

On est préoccupé du fait que les élevages intensifs de porcs, ayant une physiologie si semblable à l'homme, apparaissent comme de véritables laboratoires d'où peuvent émerger des mutations de virus grippaux particulièrement virulentes¹⁷.

L'apparition du coronavirus responsable du SRAS en est un exemple tragiquement éloquent!!!

Le docteur Luc Montagnier, co-découvreur du virus du SIDA, lors d'une entrevue. à l'émission *indicatif présent* sur la première chaîne de Radio-Canada, le 24 avril 2003 pose comme origine possible du SRAS qui semble être né en Chine du Sud, « un virus appartenant à une famille qui donne des maladies très graves chez les animaux comme les porcs » et mentionne que les passages de l'animal à l'homme sont plus fréquents maintenant parce que, bon, il y a les élevages industriels, il y a disons, en Chine également beaucoup de contact favorable pour les virus à passer chez l'homme » Il continue en attribuant en partie la gravité de l'impact de ces virus sur l'humain à une diminution de l'efficacité du système immunitaire. L'animatrice lui demandant si cette diminution peut-être due au fait que nous mangeons de la viande d'animaux ayant dans leur alimentation des antibiotiques, le professeur répond que c'est exact et que c'est pour cela qu'on a interdit en France l'utilisation des antibiotiques dans l'alimentation animale, car cela peut donner lieu chez l'homme à un « transfert de

¹⁵ Exposé de la Société de la faune et des parcs du Québec devant la *Commission pour le développement durable de la production porcine*, le 28 octobre 2002.

Sujet aussi abordé dans le film « *La loi de l'eau* ».

¹⁶ OMS, Rapport annuel 1996.

¹⁷ Douzièmes rencontres européennes sur la grippe et sa prévention, Biarritz, 1998.

résistance » De plus il ajoute comme facteur aggravant que notre alimentation est aussi composée de légumes traités aux pesticides et dont la teneur en vitamines est réduite.¹⁸

Il est démontré, notamment chez le porc, que ce sont les conditions d'élevage qui créent ces mutations virales. Plutôt que de les mettre en cause, on préfère les avaliser en sollicitant la recherche pour mettre au point de nouveaux vaccins (contre les maladies émergentes du porc et du poulet) voire des animaux transgéniques résistants à ces nouveaux virus (ce qui a été envisagé récemment pour le lapin) !

Les producteurs de porcs, craignant que de telles épidémies ne se déclenchent au Québec et déciment le cheptel porcin, comme cela a été le cas en Taiwan, ont énoncé devant la *Commission pour le développement durable de la production porcine*, la nécessité de distancer les porcheries de non moins de TROIS KILOMÈTRES!

ET POUR LES HUMAINS, QUELLE DISTANCE EST SÉCURITAIRE?

**Cette admission constitue la plus solide des preuves :
s'ils ont des craintes, c'est parce qu'il y a réellement un lien
de cause à effet!**

L'antibiorésistance commence à poser un sérieux problèmes en médecine. On craint les risques infectieux en raison de transgènes codant des résistances à des antibiotiques utilisés couramment en médecine humaine. Les bactéries, par leurs mini-chromozomes, les plasmides, qui peuvent être copiés et transmis, se transmettent entre elles la «recette» de la lutte contre un antibiotique donné. Comme plusieurs types de bactéries sont maintenant résistantes à plusieurs types d'antibiotiques en même temps, l'antibiorésistance se répand à une grande vitesse¹⁹. On craint aussi l'apparition de nouveaux germes à partir des micro-organismes du sol réagissant au contact des plantes transgéniques²⁰

¹⁸ Radio-Canada, première Chaîne, entrevue à *indicatif présent*, le 24 avril 2003. [www.src.ca/indicatif présent/chroniques/9...](http://www.src.ca/indicatif_present/chroniques/9...)

¹⁹ voir l'article de vulgarisation *Un combat sans merci contre les bactéries*, in La Presse, édition du 21 juillet 2002.

²⁰ Sécurité sanitaire alimentaire : <http://perso.wanadoo.fr/coordination.nationale/legoff1.htm>

Racine, Chantal, *Un combat sans merci contre les bactéries*, La Presse, édition du dimanche 21 juillet 2002.

Le spectre des maladies à prion, les encéphalopathies comme celles de la vache folle, plane sur toutes les régions d'élevage intensif. Connue depuis longtemps comme la tremblante affectant le mouton, on la retrouve maintenant chez de très nombreuses espèces animales, en passant par le chat domestique, jusqu'au chevreuil de l'Ouest américain!

La progression de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) a conduit l'Allemagne à limoger son ministre l'Agriculture et à entreprendre une reconversion de son agriculture « productiviste » et à inciter toute l'Europe à faire de même!²¹

Des études récentes suggèrent que le porc pourrait être un porteur sain de cette encéphalopathie, c'est-à-dire qu'il peut ne pas avoir les symptômes de la maladie mais peut la transmettre à ceux qui mangeront sa chair²²

**Nous avons assisté à une vaste conspiration du silence,
orchestrée par les ministères qui sont censés protéger
notre environnement et notre santé.**

ATTENDRA-T-ON pour mettre en pratique le principe de précaution, et s'occuper du risque à la santé humaine **à la SOURCE** qu'il y aie plusieurs dizaines d'agents chimiques et micro-biologiques capables, moyennant le moindre manquement à un dépistage précoce de décimer une partie de l'humanité ?????

On aura même pas besoin d'une guerre bactériologique venue d'un pays réputé posséder des « armes de destructions massives », **car ces armes, c'est notre propre civilisation qui les a et les aura créées !!!**

²¹ COORDINATION NATIONALE CONTRE LES ÉLEVAGES INDUSTRIELS
<http://perso.wanadoo.fr/coordination.nationale/actual.htm>

²² Collinge, John et al., Proc. Natl. Acad. Sci. USA, vol.97, issue 18, 10248 -10253, 29 août 2000.

Le retard du Canada et du Québec en matière de gestion agricole et industrielle.

Les faits démontrent que le Canada et le Québec ont toujours un temps de retard sur la plupart des pays industrialisés en matière de gestion agricole et environnementale.

Chez nous, on mettait en place la gestion liquide des déjections animales au moment où on remettait en question cette pratique en Europe.

La Hollande rachète depuis plusieurs années le droit de produire des producteurs de porcs.

Les États-Unis, qui ont refusé de signer le protocole de Kyoto parce que ça nuirait à leur croissance industrielle et à leur économie, se sont pourtant résolus à réduire sévèrement l'expansion de l'industrie porcine en Caroline du Nord allant même dans des États comme le Nebraska et le Kansas à bannir complètement cette industrie.

La Bretagne a imposé un moratoire complet sur l'industrie porcine.

Le cheptel porcin en Taiwan a été décimé par une épidémie il y a quelques années.

Alors qu'est-ce que fait tout ce beau monde? À propos des porcheries pour produire le porc dont ils ont besoin?

Ils les envoient chez nous, et nous, AU LIEU DE VOIR LE DANGER ET D'APPRENDRE DES ERREURS DES AUTRES, nous les recevons comme la manne du paradis!

Et l'on veut répéter la même erreur en préconisant le traitement des lisiers alors qu'on le dénonce déjà comme coûteux et non efficace en France²³

²³ « Le projet Val'Ouest est certainement techniquement faisable et légalement conforme, est-il pour autant souhaitable ? Quelle agriculture voulons-nous ? Toujours plus productrice, et voir le prix du porc baisser de plus en plus, et donc un risque d'engrenage de vouloir produire encore plus ? Toujours plus polluante, car les lisiers ne sont pas transformés, on y ajoute de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique, produits où ? Transportés par des centaines de camions quotidiens ! De plus, les granulés produits seront-ils vendables ? Le rapport annonce que certains distributeurs sont intéressés ; oui mais à quel prix ? On importe aujourd'hui 100 000 tonnes de produit équivalent à ces granulés à un prix inférieur au coût de la production par l'usine Val'Ouest. Vendra-t-on à perte ? Qui subventionnera ?

Pourquoi a-t-on accepté de développer cette industrie alors que tout laissait présager qu'elle engendrerait chez nous, comme elle l'avait fait ailleurs, une catastrophe écologique?

PARCE QUE CHEZ NOUS, DANS L'ESPRIT DE LA MONDIALISATION, NOTRE ENVIRONNEMENT MOINS POLLUÉ DEVAIT SUPPORTER DES ABUS POUR PRODUIRE LE PORC POUR LES PAYS QUI NE POUVAIENT PLUS SE PERMETTRE D'ABUSER D'AVANTAGE DE LEUR ENVIRONNEMENT POUR PRODUIRE CE PORC !!!

Ça n'arrive qu'aux autres

Tout le monde affirme avoir dans son pays les règles les plus sévères au monde.

On aura beau faire des politiques, mais sans lois pour les définir elles sont inutiles.

On aura beau faire des lois. mais sans règlements pour les concrétiser elles sont inutiles.

On aura beau faire des règlements, mais sans mécanismes de contrôle, ils seront inutiles.

On aura beau avoir des mécanismes de contrôle, mais sans personne pour effectuer ce contrôle, TOUT CET EXERCICE POLITIQUE N'EST QUE DE LA POUDRE AUX YEUX!!!

- Le nouveau REA remettra tout le contrôle et la gestion des porcheries aux producteurs eux-mêmes.
- Le nouveau REA est pour le moins ambigu (il ne contient même pas les données de base pour établir la production annuelle de phosphore, base de la « norme phosphore »)²⁴, et au plus, arbitraire, compliqué et coûteux, ainsi que l'a souligné l'Union Paysanne dans son mémoire devant la *Commission pour le développement durable de la production porcine*,

On subventionne déjà la production, on subventionnerait le traitement de la pollution résultante... est-ce un système sensé ? **Val'Ouest, un exercice de politique** Brest ou vert lundi 29 avril 2002, par **Antoine Beugnard**

²⁴ Giroux, Lorne Présentation devant la *Commission pour le développement durable de la production porcine*, 11 novembre 2002

Autant confier au renard la garde du poulailler!!!

À titre d'exemple des effets d'une telle mesure. le gouvernement provincial, il y a quelques années, a mis en place le programme RRPI (réduction des rejets de la production industrielle). La première série d'analyses des rejets des industries, faites par le Ministère de l'Environnement, s'est avérée CATASTROPHIQUE !!! La quasi totalité des tests affichaient des taux extrêmement plus élevés que la limite permise!!! La deuxième série. **cette fois exécutée par les entreprises elles-mêmes**, suite à une entente avec le Ministère. démontrait des taux à peu près NORMAUX !!!! **« Ça prend pas la tête à Papineau » comme on dit, pour comprendre ce qui a pu se passer...**

À ce compte-là, il faudrait recommander l'abolition pure et simple de tout le corps policier et remettre le contrôle et la gestion civile dans les mains des citoyens!!!!

La loi 23 sur le droit de produire est venue briser définitivement l'équité des rapports entre agriculteurs et non-agriculteurs et signer un divorce rural qu'il sera difficile d'éviter. Accordant une impunité à une minorité, elle permet à cette minorité de régner en dictateur sans devoir tenir compte du reste de la population. On peut se servir du pouvoir qui nous est conféré par la loi pour le bien de l'ensemble de la communauté, mais quand on s'en sert uniquement à ses propres fins, pour se soustraire aux règles les plus élémentaires de civilité et de la vie communautaire, **c'est qu'on gère très mal ce pouvoir et qu'il devrait nous être retiré.**

La technologie, panacée universelle ou bombe à retardement ?

« Les scientifiques qui ne font pas de philosophie sont des bricoleurs dangereux »

Albert Jacquard²⁵

Nous voulons remédier aux troubles engendrés par un certain type de gestion par une gestion encore plus complexe, technologique. **Plus la technologie est puissante et complexe, plus elle est difficile à contrôler et plus les conséquences d'un accident risquent d'être catastrophiques.** Pensons à la fameuse « MI UF » isolant de maisons qui rendait les gens malades.

²⁵ in *Fin de millénaire*, film documentaire de Hélène Bourgeault, produit par l'ONF.

La catastrophe écologique de 1995 en Caroline du Nord parle d'elle-même. Les pluies diluviennes causées par l'Ouragan Floyd emportent tout sur leur passage, des bâtiments, des dizaines de milliers de porcs, brisent les structures d'entreposage; **35 millions de gallons de lisier se répandent dans l'environnement, dans les cours d'eau, jusqu'à la mer.** Résultats : trois cent soixante acres de côte contaminées, plus d'un milliard de poissons morts le long de la baie. Le pire est l'apparition depuis d'un pathogène, *pfisteria*, « the cell from hell », dans l'eau des rivières qui s'attaque au système nerveux des gens.

Les interventions sophistiquées coûtent cher et ne sont accessibles qu'à une minorité de privilégiés, qui bénéficient d'un savoir-faire développé le plus souvent à partir de fonds publics.²⁶ L'écologiste américain Murray Bookchin nous met en garde contre ces solutions partielles qui ne suppriment pas « la nécessité d'aller à la racine des bouleversements écologiques ». Plus encore, dans la mesure où elles se limitent à des réformes, elles créent souvent la dangereuse illusion que l'ordre social actuel est capable de corriger ses propres abus.²⁷

Quand allons nous arrêter de jouer aux apprentis sorciers ?

Il est grand temps pour le Québec aussi, à l'instar de nombreux pays, de repenser les méthodes de culture et d'élevage. Il est impératif de redonner ses lettres de noblesse à une agriculture diversifiée soucieuse de l'environnement, permettant une régénération des écosystèmes, préservant l'équilibre des sols et des eaux et assurant le bien-être des animaux. Cette agriculture offre des perspectives intéressantes pour le développement socio-économique des régions, car elle s'intègre bien dans les communautés rurales et établit un lien durable entre villes et campagnes. Aujourd'hui cela s'appelle « agriculture biologique ». autrefois cela s'appelait... « agriculture »...

À L. Pellerin qui répliquait dans *La Terre de chez nous* le printemps dernier à ceux qui prônaient ce retour à une agriculture « pré-industrielle » que la solution n'était pas en arrière mais en avant, je réponds qu'il faut savoir revenir au carrefour quand on a pris la mauvaise direction. **Oui, il faut revenir en arrière, parce qu'en avant, il n'y en a plus pour longtemps...** La route mène droit à l'impasse et le développement de l'industrie porcine n'aura de durable que les cicatrices profondes qu'il laissera sur l'environnement, la santé et le tissu social, les regrets, les liens brisés. le schisme profond et difficilement réversible qu'il aura provoqué entre agriculteurs et autres habitants ruraux alors qu'à jusqu'à tout récemment, existait

²⁶ Mongeau, Serge, *L'Écosophie ou la sagesse de la nature*, Montréal, Édition Écosociété, 1994 et 1998, p. 43.

²⁷ Bookchin, Murray, *Une société à refaire*, Montréal, Édition Écosociété, 1993, p. 234.

une cohabitation et une entente tacite entre **tous les habitants de la terre chez nous.**

Carmen Labelle

Bsc. Mc Gill 1977

Ostéopathe

Conjointe d'agriculteur

Requête

- Moratoire total et complet sur le développement de l'industrie porcine et autres élevages de même type (Veaux de lait) tant et aussi longtemps que de réelles études d'impact sur la santé et l'environnement ne seront pas effectuées et que l'on prouvera hors de tout doute que l'on peut produire sans polluer.
- Transformation de la gestion des fumiers de liquide à solide.
- Interdiction des farines carnées, des antibiotiques, de l'irradiation et des OGM dans l'alimentation animale.
- Suppression de l'aide financière agricole aux industriels et coopératives et l'utiliser pour encourager les fermes raisonnées et écologiques.
- Le retrait de l'UPA dans l'administration de la Financière Agricole.
- Abolition du monopole syndical agricole.
- Abolition des lois 184 et 23
- Baser l'écoconditionnalité sur le nombre de porcs autorisés par les certificats d'autorisation et les droits acquis et non pas reconnaître les porcs illégaux.
- Modification de la CPTAQ, afin de permettre aux citoyens contribuables qui paient les remboursements des taxes foncières des terres et bâtiments agricoles de s'installer et de vivre en campagne sur des lots et terres qui leurs appartiennent.
- Redonner aux ministères concernés (MAPAQ, MENV, MAMM, Santé, Faune et parcs et Ressources Naturelles) les budgets nécessaires pour des effectifs suffisants. En somme redonner le pouvoir aux représentants de l'état et non au lobby de l'UPA.
- Moratoire sur le déboisement et aménagement des milieux humides qui sont dévolus en espaces d'épandage de lisier.

- Établir des distances d'épandage respectant les citoyens, leurs propriétés, leurs puits, les cours d'eau, car le REA de Juin 2002 a « raccourci » des distances qui étaient déjà amoindries.
 - La mise en place d'une vraie politique de gestion et de protection des forêts privées, rurales et urbaines.
 - Redonner aux citoyens contribuables la place qui leur revient aux tables de discussions et de décisions.
-